

Contrôle des organisations professionnelles d'employeurs

Quelle est la date limite de recouvrement ?

Au vu de de la situation sanitaire, les organisations patronales auront jusqu'au 31 décembre 2020 pour collecter les cotisations de leurs adhérents dues au titre de l'année 2019.

Source URL: <https://representativite-patronale.travail.gouv.fr/faq/quelle-est-la-date-limite-de-recouvrement>

List of links present in page

- <https://representativite-patronale.travail.gouv.fr/faq/quelle-est-la-date-limite-de-recouvrement>